

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 718

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

792 047 037 RCS Angers.

IN EXTENSO CENTRE OUEST.

Forme : Société par actions simplifiée.

Sigle : IECO.

Capital : 28835782.00 EUR.

Adresse : 8, Rue Eugène Brémont, 49300 Cholet.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : IN EXTENSO CENTRE OUEST SAS au capital de 28 835 782 euros Siège social : 8 rue Eugène Brémont – 49300 Cholet 792 047 037 RCS Angers GAMAF SAS au capital de 450 000 euros Siège social : 4 rue des Foulons – 45400 Orléans 390 470 565 RCS Angers Avis de projet de fusion Suivant acte sous seing privé en date à Cholet (49) du 13 octobre 2023, la société IN EXTENSO CENTRE OUEST et la société GAMAF ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la GAMAF par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST. Aux termes de ce projet, la société GAMAF ferait apport à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST de la totalité de son actif, savoir 1 846 512 euros, à charge de la totalité de son passif, savoir 1 267 314 euros, soit un apport net de 579 198 euros. IN EXTENSO CENTRE OUEST société absorbante détenant la totalité des actions de GAMAF société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu du mali de fusion : (2 220 802 €) Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, un exemplaire original du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Angers pour la société IN EXTENSO CENTRE OUEST et un exemplaire original du projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Orléans pour la société GAMAF, le 16 octobre 2023. Pour avis..